



SIGNATURE OFFICIELLE
FEVRIER 2016

2015-2020

Echirolles

Plan local de sécurité et de prévention de la délinquance

Une stratégie pour le territoire.

ECHIROLLES

TROISIÈME VILLE DU
DÉPARTEMENT DE
L'ISÈRE, AVEC
36 007 HABITANTS ET
HABITANTES EN 2013.

7 415 Echirolois et
Echiroloises ont moins de 14
ans.

8 445 Echiroloises et
Echirolois sont âgés de plus
de 60 ans, **3 413** de plus de
75 ans.

33 % des ménages sont
composés d'une personne
seule.

39,6 % de la population des
15-64 ans sont diplômés sur
baccalauréat ou plus.

57 % de la population des
15-64 ans sont ouvrier-ères ou
employé-es.

54,5 % des foyers fiscaux sont
imposables.

49 % de ménages sont
propriétaires.

34 % sont locataires dans le
parc public.

12,4 % de la population est
couverte par la CMU.

Le taux de chômage est de
13,9 % en 2014 (catégorie A) et
19,8 % (catégories A, B et C).

LA POPULATION JEUNE

Les 15-24 ans représentent
17,9 % de la population
échiroloise, ce qui est proche
de la moyenne nationale, mais
inférieur de 7 points de moins
que l'agglomération greno-
bloise (sur-représentation des
étudiant-es et jeunes actifs).
(INSEE 2011)

1 475 collégiennes et
collégiens scolarisés dans les
trois collèges publics de la
commune.

474 demandeuses et
demandeurs d'emploi de
catégories ABC sont âgés de
moins de 25 ans.

796 familles ont été béné-
ficiaires d'allocations men-
suelles au titre de l'enfance¹
(Voir CDI).

72 % des détenu-es
échirolois-es sont âgé-es de
moins de 25 ans (CCAS - 2012).

PRÉAMBULE

«LA SÉCURITÉ EST

UN DROIT FONDAMENTAL.»

La Ville d'Echiroles, la préfecture de l'Isère, le parquet de l'Isère, s'engagent à lutter ensemble contre les phénomènes d'insécurité en mettant en œuvre une action collective et coordonnée dans le champ de la sécurité, de la prévention, de la sanction et de l'éducation au civisme. Ce plan définit les priorités d'actions que les institutions signataires souhaitent mettre en œuvre dans les trois années à venir dans les domaines de la sécurité et de la prévention de la délinquance.

La politique de sécurité et de prévention est une coproduction entre l'Etat et les collectivités locales. Cela implique un engagement fort de tous les acteurs et actrices et un partenariat actif entre l'Etat et la collectivité territoriale pour sa réalisation.

Cet engagement partagé par l'ensemble des acteurs et actrices concourant à la sécurité sur le territoire échirolois se traduit par l'élaboration du présent Plan local de sécurité et de prévention de la délinquance, résolument opérationnel. Ce plan d'action a pour vocation d'organiser un partenariat permanent entre les acteurs et actrices.

Forts de leur degré d'implication, les partenaires du CLSPD d'Echiroles et les structures associatives ont su consolider durant de nombreuses années des liens riches et profonds. Ce partenariat dynamique confère au territoire un caractère d'expérimentation propice à l'expression de politiques publiques innovantes.

LES BESOINS EN PRÉVENTION SOCIALE

Des besoins repérés liés à l'insertion économique et sociale des jeunes et à l'accompagnement vers l'autonomie. La prévention du décrochage scolaire et l'accompagnement à la réussite au sens large. L'accompagnement dans l'accès à l'emploi et à la formation. La lutte contre les discriminations liées à l'origine et au territoire de résidence. La prise en compte des problématiques de santé croissantes : consommation de stupéfiants et installation dans la dépendance de plus en plus tôt. L'accès aux loisirs et à la culture.

Les besoins en prévention de la délinquance sont déclinés dans le plan.

¹ : Aide financière accordée par le Conseil général dans un cadre de prévention pour pallier une insuffisance temporaire des ressources familiales lorsque la santé de l'enfant, sa sécurité et son entretien le nécessitent.

Plan local de sécurité et de prévention de la délinquance

2015-2020

UNE DEMANDE ACCRUE DE SÉCURITÉ

Nous devons y répondre de manière équilibrée, le recours aux travailleurs sociaux et à la police doit être envisagé comme un ensemble homogène. Nous essayons de combiner des moyens de sécurité active (humains), passive (matériels), afin d'assurer la tranquillité publique que toutes et tous Echirollois sont en droit d'attendre.

Une précarité qui s'accroît, un taux de chômage qui augmente et génère parfois des économies de survie créant des phénomènes de délinquance. L'inactivité professionnelle, la déscolarisation précoce induisent une cohabitation difficile entre populations, dont les rythmes de vie sont désynchronisés. La nuit amène des nuisances qui créent un fort sentiment d'insécurité. Face au besoin de réassurance des habitantes et habitants concernés, nos objectifs restent les mêmes : le bien vivre ensemble, la libre circulation des biens et des personnes dans un environnement sécurisé.

«La ville, c'est avant tout la vie de tous les jours. La qualité de ce quotidien dépend évidemment des infrastructures, des équipements publics, mais également d'une atmosphère, d'un savoir vivre, d'un plaisir à partager qui se tisse dans les lieux de rencontre. Pour ce faire, il importe d'assurer la tranquillité.»

- Agir pour la sécurité, c'est intervenir rapidement dans tous les domaines concernant la protection des personnes et des biens, lutte contre la délinquance, prévention, gestion des crises...
- Agir pour la sécurité, c'est être au service de la population. Ces missions opérationnelles, pour être pleinement efficaces, doivent être connues de la population et leurs objectifs partagés par tous et toutes. Il s'agit de prendre en compte les attentes des Echirolloises et Echirollois, et d'y répondre.

La Ville a mis en place un partenariat actif et permanent entre tous les acteurs et actrices : police, justice, mais également la société civile pour préserver la sécurité à Echirolles. C'est un effort permanent et collectif qui est mené pour améliorer la qualité de vie de tous et toutes. La sécurité est l'affaire de tous et toutes, c'est donc en commun que ce sujet doit être abordé et traité.

UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

Globale, à l'échelle de la ville, mais aussi en proximité, à l'échelle des quartiers.

Une gouvernance institutionnelle partagée entre la Ville et ses partenaires.

Une gouvernance participative partagée avec les habitant-es et les associations des quatre quartiers de la ville.

MOBILISER PLUS DE PARTENAIRES,
CONJUGUER NOS ACTIONS,
RENFORCER L'IMPLICATION DES
HABITANTES ET HABITANTS DE
MANIÈRE COLLÉGIALE, PORTER
UNE ATTENTION DE PROXIMITÉ,
INTENSIFIER LA PRÉVENTION,
ACTIONNER QUAND IL FAUT LA
SANCTION.

L'élaboration de ce plan local d'action s'appuie sur un diagnostic actualisé, précis et partagé par l'ensemble des acteurs et actrices de la prévention, relatif aux problématiques les plus prégnantes en matière de prévention de la délinquance ; ce plan d'action doit être validé au cours d'une formation plénière du CLSPD, et peut faire l'objet d'un vote du conseil municipal.

LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS PRIORITAIRES DU PLAN LOCAL DE SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

- **Appréhender toutes les formes de délinquance** sur tout le territoire, et en particulier dans les secteurs sensibles.
- Adapter les actions aux nouvelles caractéristiques de la délinquance.
- Prévenir et traiter la délinquance des mineures et mineurs, des jeunes majeur-es.
- Améliorer la tranquillité publique et le traitement des incivilités.
- Renforcer le partenariat entre les acteurs et actrices, améliorer la connaissance et le traitement de la délinquance.
- Renforcer la prévention et la lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie.
- Organiser la prévention autour d'actions éducatives et intégrer des pratiques culturelles et des pratiques sportives.
- Développer l'aide aux victimes, violences faites aux femmes, violences intrafamiliales.
- Traiter les troubles à l'ordre public liés à des fragilités.
- Traiter les conflits de voisinage.

ENJEUX :

Garantir des réponses à tout ce qui produit un sentiment d'insécurité, voire d'impuissance : conflits sur l'espace public, nuisances sonores nocturnes.

Concourir à la répression des actes délictueux. Prévenir les conduites à risques comme la sur-alcoolisation des jeunes ou les usages de drogues.

Lutter contre toutes les formes de discrimination, accepter les différences, sans jugement sectaire sur les religions, l'orientation sexuelle, le handicap, l'origine...

Rechercher les moyens d'une meilleure égalité de traitement pour toutes et tous.

Accompagner les victimes de violences, toutes les personnes en situation de vulnérabilité.

Favoriser toutes les réponses innovantes et participatives comme la médiation.

Ce plan traduit les objectifs et engagements institutionnels de la Ville en matière de prévention de la délinquance et de sécurité.

Ces engagements portent sur :

- Sécuriser les espaces publics.
- Prévenir la délinquance des mineurs et mineures.
- Accompagner les populations fragilisées.
- Adapter les réponses judiciaires.

LA VILLE D'ECHIROLLES A DÉCIDÉ DE RENFORCER SES MOYENS DE SÉCURITÉ EN DIVERSIFIANT LES FORMES DE RÉPONSE À TRAVERS LA MISE EN PLACE D'UN PLAN LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE. POUR CELA ELLE :

1) Crée une cellule opérationnelle de sécurité et de tranquillité publique

Cette cellule d'échange entre professionnel-les de la sécurité et de la tranquillité locale permettra un suivi de la délinquance sur la ville et une prise de décision en concertation, après avoir soigneusement pesé les différents intérêts locaux en matière de tranquillité publique et d'intérêt public.

Cet outil opérationnel devrait apporter une réponse rapide et pragmatique aux situations individuelles ou collectives subies par la population.

L'aide à la décision d'actions s'appuiera, entre autres, sur un outil commun : un Observatoire de la délinquance, enrichi de cartographie, construit par la police municipale et le CLSPD autour d'un diagnostic partagé. Parmi les thématiques qui devront être traitées, on trouvera la sécurité routière renforcée (moto, radar), les deux-roues, la lutte contre les occupations d'espaces publics générant de l'insécurité, traitement des squats, lutte contre le bruit et les incivilités...

2) Met en place d'un numéro vert, joignable 24h/24h

Conjointement à la mise en place d'une brigade de nuit, avec le recrutement de quatre agents dédiés à cette brigade, le service tranquillité publique de la Ville sera doté d'un numéro vert. Ce dernier permettra de joindre le service de la police municipale de jour comme de nuit.

3) Crée une brigade de nuit

«De jour comme de nuit, les policiers occupent le terrain au contact des Echirolloises et Echirollois.»

4) Développe l'îlotage pédestre

Le service tranquillité publique met en place un îlotage pédestre et en moto renforcé sur les différents quartiers de la ville, pour créer un lien de proximité avec la population. Cette proximité du quotidien permet le contact, l'écoute, l'échange et l'orientation de la population.

5) Accentue son action sur la gêne occasionnée par les deux-roues

Phénomène national, la recrudescence des problèmes liés aux deux-roues incite le service tranquillité publique à mettre en place des actions concrètes en vue d'endiguer ce dernier.

Ces actions se déclinent en quatre étapes :

- Sensibilisation (en milieu scolaire)
- Prévention
- Dissuasion
- Répression

Pour lutter contre ce phénomène de deux-roues : des dispositifs opérationnels communs tels que les visites de parties communes (caves, garages) avec la police nationale. Cinq opérations ont été élaborées en 2014 pour saisir les engins concernés avec destruction immédiate. Des contrôles routiers, en coopération avec la police nationale, sont mis en place sur les différents axes de circulation de la commune : 12 pour l'année 2014.

6) Analyse les besoins et renforce les moyens en termes de vidéoprotection

Le développement du dispositif de vidéoprotection de la Ville d'Echirolles se poursuit avec le soutien financier régulier de l'Etat. On compte, à ce jour, 49 caméras implantées sur des territoires bien définis de la commune.

Nous étudions avec soin de nouveaux dispositifs de vidéoprotection visant à protéger efficacement les biens et les personnes sur l'espace public.

Les nouveaux secteurs d'attractivité feront l'objet d'études minutieuses pour juger de l'opportunité de l'installation d'un tel dispositif.

Les décisions concernant l'installation de nouvelles caméras seront prises en concertation avec la population, sur la base des observations des services et des statistiques en matière de délinquance.

7) Assure le suivi du Centre de coordination et de supervision urbaine (CCSU)

Permet aux services de police et de gendarmerie nationale d'accéder aux images de vidéoprotection pour prendre en charge les situations en traitement judiciaire et/ou en prévention d'intervention sur les espaces vidéoprotégés. Les images de vidéoprotection sont également utilisées pour résoudre les enquêtes : en 2014, 13 réquisitions judiciaires ont été traitées dans le cadre d'enquêtes de police.

8) Etudie les besoins de vidéoprotection pour les bailleurs sociaux et l'étendra éventuellement à d'autres actrices et acteurs

A l'heure actuelle, la Ville d'Echirolles a conventionné avec un des bailleurs sociaux : la Société dauphinoise pour l'habitat (SDH). Ce partenariat permet un déport d'images des parties communes et privatives du bailleur vers le CCSU de la Ville. Actuellement, deux sites du bailleur font l'objet de ce transfert, un sur le secteur Ouest et un autre au centre-ville d'Echirolles.

9) Constitue une Commission consultative de prévention situationnelle ayant pour mission de donner un avis sur les mesures prévues par les constructeurs et les aménageurs quant aux conséquences du projet sur la protection des personnes et des biens, et également de suggérer des mesures préventives. De nombreux actes de délinquance sont commis dans les bâtiments et les espaces publics ou privés, ce qui génère des coûts d'entretien et de réparation élevés, et participe au sentiment d'insécurité. Les constructions et les aménagements doivent prendre en compte ces phénomènes. Le traitement des enjeux de sécurité doit en effet être repensé de façon simultanée à la rénovation urbaine... [cf. PNRU]

10) Renforce la coordination Ville-justice

Les attentes des habitantes et habitants à l'égard du droit et de la justice sont fortes. La présence du procureur, associé aux différents temps de travail, et d'une procureure adjointe du parquet, interlocutrice dans le cadre accéléré des procédures liées au traitement des actes de délinquance sur la commune, vient répondre aux attentes de la population et aux partenaires. Les habitantes et habitants souhaitent que la justice et les forces de sécurité agissent au plus près des territoires afin de garantir l'accès au droit et à la sécurité.

11) Crée des comités de liaison police/population installés au cœur des quatre quartiers qui composent la ville : Ville Neuve, Centre-ville, Ouest, Village 2.

Du côté des populations, mais surtout de la part des jeunes gens, le sentiment partagé est celui d'un manque de considération, d'une stigmatisation de

la jeunesse quant aux interventions policières, un sentiment d'insatisfaction et de peur domine au sein de la population. Une police plus «protectrice que punitive» est attendue, plus accessible aussi. Le passage d'une police d'ordre à une police au service du citoyen n'est pas aisé. Il est pourtant le préalable à la restauration de la confiance. «Une police au service de tous.»

* Les déléguées et délégués à la cohésion police-population

Ils/elles ont pour vocation d'assurer un renforcement du lien entre la population, les acteurs et actrices de terrain et les services de police, et d'être ainsi un relais accessible aux habitantes et habitants, associations, commerçantes et commerçants.

12) Développe sa communication institutionnelle

La Ville d'Echirolles choisit d'impliquer les habitantes et habitants, afin qu'ils deviennent acteur-trices citoyen-nes de leur sécurité : pour ce faire, la Ville créera et diffusera régulièrement des informations comme :

Un Guide de la sécurité à Echirolles (à diffuser). Il s'agit de doter les Echirolloises et Echirollois d'un outil pratique et citoyen présentant les acteurs et actrices de la sécurité, leur rôle et leurs coordonnées. Ce guide invite les habitantes et habitants à déposer plainte ou à témoigner tant que nécessaire, ou encore à prendre soin de leur cadre de vie.

13) Favorise le travail en commun avec la population

- Favoriser l'échange d'informations.
- Définir des objectifs à atteindre.
- Organiser l'intervention coordonnée des différents partenaires.
- Dresser un constat des actions existantes.
- Encourager les initiatives nouvelles.

14) Met en œuvre l'évaluation du Plan local de sécurité et de prévention de la délinquance, tant au niveau qualitatif que quantitatif.

MISSIONS DE LA POLICE MUNICIPALE

Les agentes et agents de la police municipale ont pour mission l'accueil, l'orientation, l'information et l'écoute des citoyennes et citoyens. Leur fonction de sécurisation de proximité les amène à effectuer des interventions sur des problèmes de délinquance, de nuisances ou de voisinage.

- Ils/elles surveillent les abords des établissements scolaires.
- Ils/elles sont mobilisé-es pour l'opération tranquillité vacances et seniors.
- Ils/elles effectuent des contrôles routiers et des contrôles de vitesse.
- Ils/elles organisent la sécurité des manifestations publiques.
- Ils/elles rédigent des arrêtés municipaux (manifestations, stationnements, déménagements...) et tiennent un registre des

chiens dangereux. L'acquisition récente d'un nouveau logiciel permet la consignation de tout fait et de toute information de l'activité policière dans un registre de main courante.
La gestion et l'enlèvement des véhicules épaves.

Aujourd'hui, la police municipale gagne en force : nouvelles missions, nouvelle organisation. D'ici fin 2015, les effectifs de terrain de la police municipale seront augmentés, passant de 13 hommes et femmes à 16, de quoi réaliser des changements conséquents.

JOUR ET NUIT, HORAIRES ÉLARGIS

Le service tranquillité publique est composé de trois catégories d'agentes et d'agents :

- Les policières et policiers municipaux, agentes et agents de police judiciaire adjoints, dont les missions sont d'assurer le bon ordre, la salubrité et la tranquillité publique. Le service est équipé de 4 voitures, 2 VTT et 4 motos.
- Les agentes et agents de surveillance de la voie publique (ASVP) sont en charge du stationnement, du lien à la population, aux commerçantes et commerçants, et de la surveillance des abords des établissements scolaires.
- Les opérateurs vidéo en charge du visionnage des écrans, interface entre la police municipale, les services de la Ville et la police nationale pour les identifications de véhicules.
- Extraction d'images sur réquisition judiciaire dans le cadre d'enquêtes.

«De jour comme de nuit, les policières et policiers occupent le terrain au contact des Echirolloises et Echirollois.»

PRÉSENCE ET PRÉVENTION POLICIÈRE

pour rassurer la Direction de la tranquillité publique a adapté son organisation et ses horaires de travail pour mieux prendre en compte les modes de vie des habitantes et habitants. Au quotidien, les policières et policiers municipaux sont en liaison étroite avec les différents services de la Ville tels que le CCAS, la prévention, le service logement, le service espaces extérieurs... Ils/elles participent à la protection des bâtiments publics, sont présent-es lors des animations et événements organisés par la Ville. En lien avec les services compétents en matière d'occupation du domaine public :

- Ils/elles interviennent sur les problèmes de nuisances en tous genres.
- Ils/elles privilégient une approche préventive, notamment auprès des populations en situation de précarité.

SEMITAG

Un partenariat de qualité est instauré depuis plusieurs années avec la SEMITAG. Le réseau de la TAG (tramway et bus) permet aux îlotiers de se déplacer sur la quasi-totalité de la ville, tout en restant au contact et proche des citoyennes et citoyens utilisateurs des transports en commun. Au quotidien, les policières et policiers municipaux et les agentes et agents de surveillance de la voie publique (ASVP), de par leur présence sur le réseau, contribuent à lutter contre les incivilités et coproduisent de la sécurité avec les contrôleurs-voyageurs de la TAG.

Les réunions mensuelles du Contrat local de sécurité des transports en commun de l'agglomération grenobloise, des protocoles avec le personnel TAG, sont mis en œuvre afin de prévenir les chauffeurs de la présence des agentes et agents dans le bus ou le tramway.

La Ville, en préservant ce type de partenariat, s'engage afin que la mission de service public soit maintenue dans l'intérêt des populations. La Ville est vigilante, pour sa part, à la libre circulation de tous et toutes sur le réseau TAG de l'agglomération grenobloise. Cette présence sur le réseau des transports en commun s'appuie sur une convention signée entre la Ville et le SMTC-TAG.

AMÉLIORER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Opération tranquillité vacances

Pour limiter les risques de cambriolage, lors des absences prolongées, des patrouilles sont effectuées sur simple demande à la brigade ou au commissariat, pour surveiller les habitations et les commerces. Une information est faite sur les «bons gestes» à adopter pour éviter les cambriolages. La Ville d'Echirolles a étendu ce dispositif tout au long de l'année.

Opération tranquillité seniors

Des gestes simples de prévention permettent de se prémunir contre certains dangers (vol de téléphone, intrusion dans un domicile, escroquerie...). La police municipale mène des actions d'information et de conseil auprès des associations et du conseil consultatif des retraités de la ville, messages dédiés aux seniors, en insistant sur l'importance de ne pas rester isolé.

L'évolution et les nouvelles formes de délinquance, les tensions multiples, conduisent la Ville à intégrer des nouveaux dispositifs de régulation (médiation de proximité, vidéoprotection, territoire en ZSP) et à augmenter ses effectifs de police municipale.

LE PARTENARIAT POLICE MUNICIPALE/ POLICE NATIONALE

La police municipale est devenue un des acteurs de la sécurité publique. Le partenariat entre police municipale et police nationale revêt aujourd'hui différentes formes. Ce partenariat est incontournable et doit avant tout reposer sur une définition claire et précise des missions prioritaires. Partenariat, échanges d'informations, collaborations, doivent être formalisés au sein d'une convention **de coordination police municipale/police nationale**.

La signature de cette convention formalise la parfaite transversalité et collégialité dans le partage des tâches et des informations mis au service de la sécurité publique.

Tout en préservant leurs missions essentielles de bon ordre, salubrité et tranquillité publique, avec un îlotage développé et une connaissance du terrain, la Ville d'Echirolles oriente résolument sa police municipale vers les missions de quotidienneté : missions de police de proximité répondant quotidiennement aux problématiques des concitoyennes et concitoyens, et proches de ces derniers.

LES LIAISONS TÉLÉPHONIQUES

Des liaisons directes existent entre correspondants identifiés pour un échange rapide et efficace entre services, lors des missions événementielles ou d'interventions nécessitant de prendre attache auprès d'un officier de police judiciaire.

ZONE DE SÉCURITÉ PRIORITAIRE (ZSP)

Une présence visible de la police

En 2012, des incidents dramatiques sur Echirolles ont conduit les pouvoirs publics à renforcer la coopération des services de police et de justice en mettant en place une Zone de sécurité prioritaire (ZSP) sur les secteurs de Mistral, Teisseire et les deux Villeneuve de Grenoble et d'Echirolles. Elle se traduit par une coopération renforcée des polices municipale et nationale, des services de l'Etat (finances, douane, etc.), du Conseil départemental et des deux villes concernées ainsi que du procureur de la République. L'objectif étant une analyse réelle des situations et la construction de réponses durables et concrètes pour restaurer les conditions de sécurité des habitantes et habitants.

Ce dispositif se traduit par deux cellules distinctes :

- Une cellule opérationnelle composée des forces de sécurité nationales, des services financiers et du procureur de la République
- Une cellule de coordination du partenariat (CCOP) composée de la déléguée du préfet, d'une représentante de l'Education nationale, du représentant local du Conseil départemental, du délégué à la cohésion sociale chargé des relations à la population, de la police municipale et de la coordinatrice du CLSPD, qui permet

d'activer le partenariat pour résoudre des situations concrètes et de faire des propositions afin de déterminer des priorités d'actions sur le territoire.

LA PLACE DES ASSOCIATIONS

La part importante que prennent les associations dans la vie est reconnue de tous et toutes. Fort-es de cette reconnaissance, les actrices et acteurs associatifs veulent prendre toute leur part à la définition et à la mise en œuvre du Plan local de sécurité et de prévention de la délinquance. Ces relations s'inscrivent dans le cadre d'une configuration locale où chaque acteur et chaque actrice ont leur place, leur fonction. Ce lien aux associations est éminemment local, marqué par des relations de proximité.

Aux côtés de l'Etat, la collectivité coproduit de la sécurité.

LE TRAVAIL EN RÉSEAU AVEC LES ÉTABLISSEMENTS ET L'EDUCATION NATIONALE

- Concrétiser la capacité de réponse pour permettre d'assurer une cohérence globale des réponses locales.
- Assurer la solidarité dans la résolution des problèmes au sein d'un même territoire en termes de cohésion et de discours.

Ce travail peut permettre :

- De faire le point avec les chefs d'établissement et l'IEN sur les actions de prévention menées dans le cadre des projets d'établissement, de circonscription ou d'école, et sur les résultats obtenus.
- De recueillir les informations concernant les actions à envisager.
- De faire le point sur l'élaboration des diagnostics de sécurité et les plans de prévention de la violence des établissements.
- Mettre en lien les compétences locales pour diversifier les réponses préventives et citoyennes aux questions d'insécurité.
- Assurer une participation au CESC.

Autres actions

- La mise en place d'actions de médiation à vocation de tranquillité publique dans les espaces publics (service prévention Ville et médiation de nuit AGIL).
- La prise en compte de l'action de la prévention spécialisée en collaboration avec le Département et l'Association de prévention spécialisée (Apase).
- Les plans d'action adaptés au champ du logement social.

(Ex : moins de bruit et respect du voisinage pour mieux vivre ensemble)

OBSERVATOIRE COMMUNAL DE SÉCURITÉ

LA CELLULE DE VEILLE

Il s'agit d'une instance souple d'une dizaine de partenaires, réunie mensuellement, ou de façon ponctuelle, lorsque des situations d'incivilité ou d'insécurité l'exigent. Elle dépend du Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD), chargé de conjuguer de façon égale et coordonnée la prévention, la répression, l'aide aux victimes, de favoriser la proximité des habitantes et habitants en recherchant leur participation et leur responsabilisation. La cellule de veille a pour objet de croiser les regards afin de cerner au plus près les situations d'insécurité, et de mettre en place un plan d'actions adapté à chaque cas, pouvant aller de la prévention à la répression, en passant par la médiation, la sécurisation technique, l'animation renforcée ou l'aide aux victimes.

Cet observatoire est chargé :

De recueillir les informations relatives à l'évolution quantitative et qualitative de la délinquance, d'affiner l'analyse de la délinquance par quartier, d'établir un bilan d'étape pour les actions, de répondre aux demandes d'avis qui lui sont soumises par le CLSPD, de soumettre toute proposition susceptible de rendre plus efficace la politique de prévention de la délinquance et de la sécurité.

Composée des membres suivants :

Le directeur de la sécurité ou son représentant ou sa représentante, le chef du service de la police municipale ou son représentant ou sa représentante, le coordonnateur du CLSPD ou son représentant ou sa représentante, le représentant ou la représentante des bailleurs sociaux... Cet observatoire devrait être enrichi par la production mensuelle de tableaux de bord et d'une cartographie concernant la délinquance.

LA MÉDIATION

La mise en place de dispositifs de médiation nous permet de maintenir un contact au plus près des réalités habitantes.

La médiation est un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose.

AIDE AUX VICTIMES

Les victimes font l'objet d'une attention croissante pour être écoutées, orientées, pour déposer plainte, engager des poursuites pénales... La prise en charge des victimes dans les services de police fait l'objet de soins particuliers. L'aide aux victimes repose sur un référent identifié.

ASSOCIATION INFORMATION AUX VICTIMES (AIV)

Rue Sergent-Bobillot, 38 000 Grenoble.

Tous les jours (sauf le lundi matin), de 9h à 12h et de 14 h à 17 h, sur rendez-vous.

Tel. 04 76 46 27 37.

Ce lieu d'information, de conseil, d'écoute et de soutien juridique, accueille le public de manière confidentielle et gratuite.

AVOCATS

Hôtel de ville

Un avocat vous reçoit en toute confidentialité pour répondre à vos questions.

Deux fois par mois le samedi, de 9 h à 12 h, sur rendez-vous, gratuit.

Tél. 04 76 20 63 00.

Centre social Essarts

Droit de la famille, droit des étrangers, droit du travail.

Permanence juridique : 2^e lundi du mois, de 9 h à 12 h, sur rendez-vous.

Tél. 04 76 20 99 50.

Centre social Les Ecoreuils

Droit de la famille, droit des étrangers, droit du travail.

Permanence juridique : 4^e lundi du mois, sur rendez-vous.

Tél. 04 76 09 03 27.

ACTIONS À L'INTENTION DES JEUNES EXPOSÉ-ES À LA DÉLINQUANCE

LES 12 À 25 ANS SONT TOUT PARTICULIÈREMENT CIBLÉ-ES AFIN D'ÉVITER LE BASCULEMENT ET L'ENRACINEMENT DES JEUNES DANS LA DÉLINQUANCE.

Un service prévention Ville

Qui assure le suivi et l'accompagnement des jeunes et jeunes adultes en grosse difficulté, en liaison avec les éducateurs de l'Apase.

Une présence de proximité sur les territoires

Régulation de l'espace public, notamment en soirée.

Accueil des jeunes

Espaces d'accueil jeunes.

Décrochage et exclusion scolaires

La réussite éducative

L'accompagnement des élèves exclu-es temporairement des collèges.

Les mesures de responsabilisation.

Prévention de la récidive

La réinsertion est aussi de la responsabilité de la Ville. Au niveau communal, nous relevons un taux significatif de récidive des auteurs et actrices. Il est donc d'autant plus important pour la Ville d'Echirolles de s'engager en faveur de la réinsertion et du soutien aux alternatives aux poursuites. Un effort particulier est produit sur l'accompagnement des détenues et détenus échirollois, de leurs projets de sortie de prison et de leur réinsertion. Tout en organisant la

coopération avec le SPIP et la PJJ.

Mobilité, réactivité et disponibilité sur les territoires en tension

Adapter les réponses aux problématiques de territoire, avec une souplesse de ce fonctionnement, permet d'avoir la réactivité nécessaire aux différentes formes d'intervention.

Dispositif prévention / Insertion Villeneuve (Un outil au service de l'insertion et de l'emploi)

OBJECTIFS :

Offrir un espace d'accueil autour de l'emploi et l'insertion en mobilisant l'ensemble des acteurs/actrices du droit commun et du spécifique, en lien avec la Métro et Pôle emploi.

Activer différents leviers grâce à une mise en commun de différentes ressources mobilisables.

Assurer la régularité de cette permanence emploi : à La Butte.

COORDINATION DES ACTRICES ET ACTEURS

Groupe prévention jeunesse

Constitution d'un groupe opérationnel mobilisant un partenariat étroit, chargé de mettre en œuvre un suivi individualisé de jeunes repéré-es, en leur proposant des mesures concrètes. Des actions ponctuelles devront être proposées : elles concernent l'éducation, la citoyenneté, le respect mutuel dans le sport, la médiation dans le champ scolaire, l'amélioration des relations jeunes-police, la sensibilisation aux conséquences judiciaires des actes de délinquance.

Un axe de travail est à développer pour tous les professionnels et professionnelles opérant dans le champ éducatif : le rapport à l'autorité, à la loi et à la sécurité.

Ville Vie Vacances

Pour prévenir l'exclusion et promouvoir l'égalité face à l'accès aux loisirs, l'Acse pilote et finance Ville vie vacances (VVV). Ce programme permet à des jeunes, en priorité âgé-es de 11 à 18 ans, d'accéder à des activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs, et une prise en charge éducative durant les vacances scolaires. Ce programme contribue à l'insertion sociale, à la prévention de l'exclusion, à la prévention de la délinquance et à l'éducation à la citoyenneté.

La discrimination

- Lutter contre les discriminations que vivent les jeunes de familles immigrées et travailler à leur émancipation.
- Interroger les retours identitaires.
- Engager des débats sur les cultures.
- S'intéresser aux cultures et aux religions en présence, en particulier aux différents courants religieux contemporains.
- Ouvrir le dialogue avec les jeunes sur ces sujets.

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

En France, une femme sur 10 est victime de violences conjugales et une femme meurt tous les 2,5 jours sous les coups de son conjoint ou concubin. Pour lutter contre ces violences, qu'elles soient physiques ou psychologiques, et contribuer à garantir le cadre juridique de protection des victimes, la Ville d'Echirolles souhaite s'engager dans un solide dispositif partenarial lui permettant de soutenir, accompagner et orienter les victimes. Ces violences ont aussi des répercussions multiples sur l'équilibre familial, à travers les victimes elles-mêmes, mais aussi à travers les enfants perturbés.

La constitution d'un groupe opérationnel spécialement dédié à cette thématique est souhaitable pour déterminer et concrétiser collectivement le plan d'action à mettre en œuvre.

Créer un groupe d'orientation et d'instruction des demandes de subventions

Composé de personnalités qualifiées dans chacune des thématiques du plan local, ce groupe a pour vocation d'analyser et d'instruire les demandes de subventions formulées par les associations ou les services au titre du CUCS (volet prévention de la délinquance) ou du FIPD. Il se réunit une à deux fois par an, et statue sur les dossiers sélectionnés par le service du CLSPD à partir de la note de cadrage transmise à chaque association ou service. Les objectifs seraient de décliner une intervention cohérente répondant au plus près aux problématiques du territoire ou d'aller concrètement vers des appels à projets.

